

Service intendance

NOTE AUX PARENTS DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Certains élèves demi-pensionnaires ont encore sur leur badge d'accès au restaurant scolaire un solde créditeur.

Pour ceux présents à la prochaine rentrée, le crédit restant est conservé pour la rentrée de septembre (ainsi que le badge).

Pour ceux qui quittent le lycée La PLEIADE, trois possibilités s'offrent à vous :

- ① Vous souhaitez récupérer l'argent restant,
- ② Vous souhaitez transférer l'argent sur le badge d'un autre élève
- ③ Vous souhaitez en faire don à l'établissement

Merci de compléter le document ci-après et le faire parvenir au **service intendance** du lycée, avant le 30 juin 2026 :

- à l'adresse indiquée ci-dessous
- au secrétariat intendance durant les horaires d'ouverture
- dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service intendance

La Gestionnaire,
Mme E. ROURET

Le Proviseur,
Mr O. CARTON



Coupon à compléter et à faire parvenir au service intendance du Lycée La PLEIADE

Je soussigné(e) M/Mme/Mlle....., responsable financier de l'élève (NOM Prénom)....., scolarisé en classe de durant l'année scolaire 2025/2026.

(Cocher la case correspondante)

fait don du reliquat à l'établissement

demande le remboursement sur mon compte bancaire de la somme restant sur le badge d'accès au restaurant scolaire n°..... A cette fin, **je joins mon RIB à la présente demande.**

demande que la somme restant sur le badge d'accès au restaurant scolaire soit transférée sur le badge de l'élève (NOM Prénom)

Fait à....., le.....

Signature